



# INFOS GÉNÉRALES



Mons-en-Baroeul, le 21 octobre 2024

## BUDGET 2025 ET NOUVELLES MESURES POUR LE SECTEUR AUTOMOBILE : « 40 MILLIONS D'AUTOMOBILISTES » ET L'AUTOMOBILE CLUB DU NORD DE LA FRANCE APPELLENT À UN APAISEMENT POLITIQUE

Jeudi 10 octobre 2024, le Projet de Loi de Finances 2025 a été présenté en Conseil des ministres. Malgré la réclamation d'une stabilité de la part des constructeurs et des entreprises, le gouvernement envisage un fort durcissement des taxes dans le secteur automobile, notamment par le biais du malus écologique, du malus au poids et des avantages en nature (AEN). À la suite de l'émission *En roue Libre* « La voiture devient-elle un luxe inaccessible ? », l'association « 40 millions d'automobilistes » et l'Automobile Club du Nord de la France appuient l'apaisement politique demandé par Athina Argyriou, présidente déléguée de la CSIAM (Chambre syndicale des Importateurs automobiles et motocycles).

### Le malus CO2 à 90 000 € en 2027 : une mesure crédible ?

Le malus écologique, censé inciter à l'achat de véhicules moins polluants, pourrait être renforcé avec un seuil d'émission abaissé à 113g de CO2 par km dès janvier 2025, et à 99g en 2027, entraînant ainsi une taxation de la quasi-totalité des véhicules thermiques. Le montant maximal du malus pourrait quant à lui augmenter pour atteindre 90 000 € en 2027, soit une hausse de 50% par rapport au malus maximum actuel fixé à 60 000 €.

Pierre Chasseray, délégué général de « 40 millions d'automobilistes », estime que c'est une mesure crédible : « Il y a une vraie volonté de l'État d'inciter les professionnels et les particuliers à acheter des voitures électriques. Or, le véhicule électrique coûte plus cher que l'achat d'un véhicule thermique. Le seul moyen pour l'Etat de compenser un peu ce prix et de faire en sorte que les véhicules neufs électriques et thermiques aient un prix équivalent, c'est d'augmenter la fiscalité sur les véhicules thermiques ».

### Le malus poids renforcé et élargi aux véhicules hybrides

À partir de 2026, le seuil du malus poids pourrait être abaissé à 1,5 tonne. Déjà abaissé de 1,8 tonne à 1,6 tonne en début d'année, ce seuil continuerait sa descente avec une conséquence majeure : les véhicules hybrides, jusqu'ici épargnés, seraient à leur tour être taxés.

« Cette mesure n'a pas de sens, puisqu'un véhicule hybride contient deux motorisations : une thermique et une électrique. Il est donc obligatoirement plus lourd », s'indigne Marc JEANSOU, Président de l'Automobile Club du Nord de la France. De plus, les familles qui privilégient souvent des véhicules plus spacieux, et donc plus lourds, seront aussi impactées par cette taxe.

### Une réduction des AEN pour les voitures de fonction

Les avantages en nature, actuellement taxés à 30 %, pourraient augmenter à 50 % pour les voitures de fonction thermiques en 2025. Cette mesure, qui concernerait entre 1 million à 1,2 million de véhicules, aurait des conséquences importantes sur la fiscalité des entreprises et les impôts des salariés qui en bénéficiaient.

Athina Argyriou appelle à un apaisement politique ; « 40 millions d'automobilistes » et l'Automobile Club du Nord de la France appuient ses propos

Dans l'émission *En roue de libre* sur la chaîne YouTube « 40 millions d'automobilistes », Athina Argyriou, présidente déléguée de la Chambre Syndicale des Importateurs d'Automobiles et de Motocycles (CSIAM), appelle le gouvernement à prendre en considération les risques d'abaissement du malus poids face à la sécurité : « Il faut souligner qu'il y a un seuil critique entre les poids et la sécurité. Si on baisse les poids, on est obligé de sacrifier la sécurité. Et on ne parle pas de grosse voiture qui ne s'aventure pas très souvent en centre-ville. On parle de la voiture de chacun ».

Face à un contexte économique et politique tendu, Athina Argyriou appelle à un apaisement politique et à une réflexion plus approfondie sur les conséquences de ces mesures. « 40 millions d'automobilistes » et l'Automobile Club du Nord de la France soutiennent pleinement cette position.

COMMUNIQUÉ

[www.autoclubnord.com](http://www.autoclubnord.com)

**Automobile-Club du Nord de la France**  
21, Avenue Léon Blum – BP 40016 – 59370 MONS-EN-BAROEUL  
Tél : 03.20.28.40.40 - Fax : 03.20.28.48.10 - E-mail : [www.autoclubnord@wanadoo.fr](mailto:www.autoclubnord@wanadoo.fr)